

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 8 DECEMBRE 2022**

oOo

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION
A L'ECOLE DES HAUTS-DE-SEINE (OCCE 92) POUR REDISTRIBUTION AUX
COOPERATIVES DES ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS****2022 / 2023**

oOo

RAPPORT

Depuis 2003, la Ville a créé des "Bourses aux Projets" dans le but d'encourager et de promouvoir les projets pédagogiques des écoles.

Depuis le 1^{er} Janvier 2021, le Trésor Public exige que tous les bénéficiaires d'une subvention communale disposent d'un numéro SIRET. Or, les coopératives des écoles de la ville ne bénéficient pas d'un numéro SIRET. Mais, chaque coopérative d'école est affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole des Hauts-de-Seine (OCCE 92) qui dispose d'un tel numéro.

Il est donc proposé d'établir pour l'année scolaire 2022/2023, comme cela est déjà le cas depuis l'année scolaire 2020/2021, une convention avec l'OCCE 92, qui percevra la subvention communale et sera chargé de la ventiler entre les différentes coopératives des écoles conformément à l'article 3 de ladite convention.

Le montant total attribué pour 2022/2023 est de 15 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la convention avec l'OCCE 92 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 02 Décembre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 38 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, M. COLIN, Mme SANSY, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOURI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUED, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme LAJEUNIE, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. EDOUARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme ROLLAND	à M MEDAN	M. HUBERT	à Mme SANSY
Mme SCHLIENGER	à M. SENANT	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. COLIN
Mme ENAME	à M BEN ABDALLAH	M. GOULETTE	à Mme VERET
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme AUBERT	à M. VOULDOUKIS
M. BENSABAT	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. COURDESSES
Mme DESBOIS	à M. MONGARDIEN		

Mme. GALLI est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DES HAUTS-DE-SEINE (OCCE 92) POUR REDISTRIBUTION AUX COOPERATIVES DES ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS 2022 / 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la ville de soutenir et d'encourager les projets pédagogiques des écoles autour de la culture et du développement durable, notamment financièrement ;

Sur proposition de la commission réunie le 17 novembre 2022 ;

CONSIDERANT qu'il convient de faire transiter les subventions par l'OCCE 92 qui les reversera aux coopératives des écoles ;

VU le projet de convention établi à cet effet ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1er – Adopte le projet de convention entre la commune et l'OCCE 92 concernant le versement aux coopératives des écoles de la subvention communale dans le cadre de la bourse aux projets 2022 / 2023 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

ARTICLE 2 - Ces participations sont réparties comme suit :

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire Adolphe Pajeaud pour un montant total de 700 € :

- 300 € pour son projet "L'éloge de la différence, l'éloquence" : ateliers d'écriture assurés par un auteur / écrivain autour de l'éloge de la différence avant affichage au Forum des droits de l'Homme à Sceaux puis lecture et récitation sur scène en 2023 permettant de développer l'éloquence des enfants,
- 400 € pour son projet "L'éloge de la différence : des histoires de cirque" : travail sur l'acceptation des différences et la valorisation des singularités de chacun (ULIS, UPE2A et CM2) à partir d'un album jeunesse. Adaptation de cet album autour d'ateliers plastiques (confection de marionnettes, décor) et circassiens

(jonglerie, acrobatie, improvisation) avant représentation au théâtre Firmin Gémier. Intervention d'une plasticienne circassienne

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Adolphe Pajeaud : 800 € pour son projet "Les sciences, tout un art": Réalisation d'œuvres animales réelles ou fictives en volume avec l'aide d'une plasticienne à partir de structures grillagées et recouvertes de papier mâché puis peintes et vernies avant exposition dans la cour,

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire Anatole France : 1 800 € pour son projet "La liberté" : création d'un spectacle autour de la pratique de la chorale (intervention d'un professeur du conservatoire d'Antony) donnant lieu à deux représentations à l'espace Vasarely. Les enfants travailleront ensemble autour de répertoires musicaux variés et seront associés aux choix des thématiques, à la réalisation des costumes et des décors,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Anatole France : 400 € pour son projet " Le jardin d'eau : de la création à la réalisation d'une mare : projet d'éducation au développement durable par la réalisation d'un jardin aquatique dans la continuité du potager mis en place sur l'école. Sensibilisation avec l'association GYGO et l'animatrice nature sur le thème de l'eau (son usage, ses conséquences, les gestes écocitoyens pour la préserver), sorties dans les parcs environnants, kermesse sur le thème de l'eau, venue d'un spectacle sur l'eau ,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle André Chénier pour un montant total de 1 400 € :

- 1 000 € pour son projet "Des petits morceaux sur le mur" : travail avec une plasticienne pour la réalisation d'une fresque en trois panneaux sur le thème floral sur le muret séparant l'école maternelle de l'école élémentaire,
- 400 € pour son projet "Jardins, fleurs et insectes" : acquisition de divers matériaux, d'arbustes et de bulbes, réalisation d'hôtel à insectes pour sensibiliser les enfants à la nature et en lien avec le projet du centre de loisirs qui a installé un potager dans le verger (renouvellement du projet amorcé en 2021 / 2022).

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle André Pasquier : 800 € pour son projet "Toute la maternelle sur scène avec une circassienne" : sensibilisation au monde circassien avec une artiste circassienne au travers de sorties, lectures, vidéos puis préparation d'un spectacle et confection des accessoires pour le spectacle à partir de matériaux recyclés. A l'issue de ces temps forts, réalisation d'un spectacle autour de l'art circassien (jonglerie, acrobaties, équilibre) devant les enfants d'élémentaire et les parents,

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire Dunoyer de Segonzac : 520 € pour son projet "Aller au théâtre pour éduquer à l'art par la fréquentation d'œuvres vivantes et acquérir une culture artistique et patrimoniale" : sorties au théâtre L'Azimut / Patrick Devedjian de toutes les classes pour assister à des représentations. A l'issue de ces représentations, travail d'écriture en classe sur les thématiques de chaque pièce avant que chaque enfant exprime ses émotions par une création collective avec exposition dans la salle polyvalente de l'école,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Dunoyer de Segonzac : 200 € pour son projet "Aller au théâtre pour éduquer à l'art par la fréquentation d'œuvres vivantes et acquérir une culture artistique et patrimoniale" : travail autour d'un ouvrage et son adaptation théâtrale avec étude des différences entre l'œuvre initiale et son adaptation. Les enfants assisteront à la pièce de théâtre au sein du théâtre L'Azimut/Patrick Devedjian puis reprendront en classe ce que la pièce a suscité comme émotions. A l'issue de ce travail, réalisation de créations artistiques pour exprimer ses émotions,

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire Edmond Blanguernon : 200 € pour son projet "A l'école de l'opéra" : découverte du monde de l'opéra (écoute de morceaux, lecture de livrets, étude des différents métiers), ateliers chorale. Préparation (choix de la thématique de l'opéra) puis composition d'un opéra par une classe avec l'accompagnement d'un chef d'orchestre, d'un chanteur d'opéra, d'un orchestre et d'un professeur de chant du conservatoire avant représentation,

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire Ferdinand Buisson : 800 € pour son projet "Chant choral à l'école autour de différents thèmes avec un intervenant d'artiste": Ateliers de chorale et d'écriture dispensés par un d'artiste auprès de toutes les classes de l'école sur différents thèmes (forêt, aventure, enfance, mythologie, gospel, Brassens) avant représentation devant les familles dans différentes salles de la ville (Vasarely, L'Azimut/Patrick Devedjian ou le conservatoire),

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Ferdinand Buisson : 600 € pour son projet "Dansons la terre": Découverte de la danse en tant qu'art à travers différents supports (lecture d'albums, visionnage de documentaires, assister à un spectacle avec rencontre de professionnels) puis ateliers de danse contemporaine dispensés par une chorégraphe avant représentation d'un spectacle autour des quatre éléments devant les familles,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Jean Moulin : 500 € pour son projet "L'Afrique" : Découverte du continent africain à travers la lecture d'albums, de documentaires, d'œuvres artistiques, de musiques et d'instruments (recours à une association), d'expositions à la maison des arts d'Antony, de sorties ou de spectacles de percussions africaines. Intervention d'une artiste pour réaliser des masques africains, une fresque sur l'habitat et les costumes en Afrique donnant lieu à une exposition au sein de l'école,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Jules Ferry : 700 € pour son projet "Le monde végétal" : Education au développement durable avec accompagnement de l'intervenant nature autour de la thématique de l'arbre, participation des enfants de l'école à un spectacle interactif sur le thème de la forêt avec l'aide d'un comédien, aménagement de la classe ou dans la cour d'un espace semis et plantation et ateliers d'arts plastiques animés par une plasticienne autour de la thématique végétale (arbres, plantes, fleurs) avant exposition lors de la fête de l'école,

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire La Fontaine pour un montant total de 800 € :

- 500 € pour son projet "Les arts dans tous les sens" : Visite des collections du musée départemental du Domaine de Sceaux puis réalisation d'ateliers avec une pâtissière et une céramiste autour des arts de la table au XVIII^{ème} siècle (surtout de tables, broderies, composition florale, pâtisseries, confiseries...) puis atelier de sensibilisation au handicap à travers des ateliers sensoriels. Restitution envisagée des confections des élèves dans l'Orangerie du Domaine départemental de Sceaux avec dégustation des éléments cuisinés,
- 300 € pour son projet "A la rencontre d'un orchestre symphonique" : Intervention d'un directeur du conservatoire et d'un orchestre dans les classes auprès des enfants concernés par le projet. Découverte du métier de musicien et de l'univers orchestral dans son ensemble ainsi que de lieux destinés à accueillir ces orchestres,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle La Fontaine : 700 € pour son projet "Une veillée des contes à partager en famille" : organisation d'une veillée avec les familles autour de trois temps forts : un spectacle d'une conteuse et d'un musicien, un coin lecture avec des contes tenu par les parents d'élèves pour renforcer les liens parents/école, un lieu de convivialité pour échanger autour d'une boisson chaude et de pains d'épices dans des espaces décorés par les enfants et permettant une ambiance intime et merveilleuse,

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire Les Rabats : 1 400 € pour son projet "Quand j'serai grand, je s'rai artiste" : Sensibilisation des enfants à la richesse et à la diversité du spectacle vivant (cirque contemporain par la découverte de la vie d'artiste de cirque, visionnage des répétitions d'un spectacle de professionnels) puis ateliers de pratiques (clown, jonglage, acrobatie), spectacle de professionnels dans l'école et découverte de nombreuses représentations en tant que spectateur à l'extérieur puis ateliers de création et représentation par les élèves à l'espace Vasarely,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Les Rabats : 680 € pour son projet "Sur la route, on ne plaisante pas" : projet d'éducation routière et développement durable avec accompagnement de la MCPE, la maison des Sciences (création de voitures avec des matériaux recyclés qui seront utilisées sur un parcours tracé par les enfants) de

l'antenne de prévention MAIF (prêt de matériels) et l'association Creavista pour l'installation d'un parcours pour l'éveil et la sensibilisation à la prévention urbaine,

- OCCE 92 Coopérative du groupe scolaire Noyer Doré : 1 600 € pour son projet "Compréhension et création d'une culture commune autour des contes" : appropriation d'une culture autour des contes traditionnels visant à un enrichissement du vocabulaire. Le projet est mis en place suite à un constat de difficultés de compréhension en lecture. Le projet consiste en l'écriture d'un conte en partenariat avec la médiathèque, la création d'un kamishibai, la participation aux prix des lecteurs pour les CM2 et la découverte de films autour de l'adaptation de contes. Une fête du livre sera organisée dans l'école autour des contes avec invitation de conteuses, illustratrices plus représentation de saynètes sous forme de théâtre de guignol. Une vente de livres sera également proposée,

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire Paul Bert : 200 € pour son projet "Projet jeu vidéo": réalisation d'un scénario de jeu vidéo en plusieurs niveaux, avec programmation des actions, réalisation des décors, des personnages, fonds sonores exclusivement par la voie numérique. A la suite de ce travail présentation devant un jury et participation au festival du jeu vidéo de Nanterre pour présenter son jeu en compétition,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Val de Bièvre : 200 € pour son projet "Une école engagée dans une démarche de développement durable" : sensibilisation au développement durable avec création de maisons à insectes et découverte des insectes à travers des ouvrages (partenariat avec la médiathèque), sensibilisation au compostage et installation de lombrics composteurs, participation à des actions solidaires en partenariat avec diverses associations solidaires (collecte de bouchons, feutres usagés, entretien de potagers avec des collégiens exclus), visionnage de courts métrages sur la forêt, lectures d'ouvrages, réalisation d'affiches, nettoyage du bois (Arboretum / Bois de Verrières), organisation d'une semaine du jardinage (plantation de semis et de fleurs dans les carrés de la prairie), mise en place d'ateliers avec une apicultrice sur les abeilles avec une association et la médiathèque. L'ensemble du travail réalisé au cours de l'année se traduira par une exposition des travaux lors de la fête des sciences et la sollicitation du label E3D auprès de l'Académie de Versailles,

ARTICLE 3 - Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2023, Article 6574.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire